RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 D 00502
Numéro SIREN : 781 504 329
Nom ou dénomination : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE CENTRE OUEST CEREALES

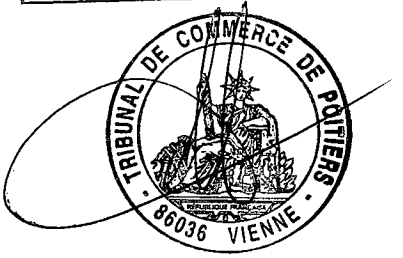
Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2013 sous le numéro de dépôt 923

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le sept décembre à quinze heures, les adhérents de la Société Coopérative Agricole Centre Ouest Céréales convoqués dans les délais légaux par insertion dans le journal "La Vienne Rurale" du 15 octobre 2012 et par convocation individuelle se sont réunis Palais des Congrès à Chasseneuil du Poitou, en assemblée générale ordinaire pour y délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 décembre 2011 ;
- Rapport du conseil d'administration ;
- Présentation du compte de résultat et du bilan de l'exercice 2011/2012 ;
- Rapport général du commissaire aux comptes ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes et quitus aux administrateurs ;
- Délibération sur la proposition d'affectation du résultat :
 - Dotation à la réserve légale ;
 - Fixation du taux d'intérêt aux parts sociales ;
 - Répartition des ristournes ;
 - Affectation des excédents ;
 - Dotation la réserve facultative .
- Constatation de la variation du capital social ;
- Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration ;
- Renouvellement partiel du conseil d'administration ;
- Questions diverses.

Acte déposé le
12 MARS 2013
au Tribunal de commerce
de Poitiers



Le Président, Philippe DELAFOND ouvre la séance à 15 h et remercie dans un premier temps les personnalités présentes.

L'assemblée générale ordinaire constitue son bureau : Messieurs Frédéric THÉBAULT, Jean-françois GOURBILLON sont nommés scrutateurs et Monsieur Gilbert BÈGUE est nommé secrétaire de séance.

Le Président Philippe DELAFOND constate que 240 sociétaires présents ou représentés ont signé la feuille de présence et déclare qu'aucun sociétaire ne s'est présenté lors de la réunion du 23 novembre 2012 et que l'assemblée peut valablement délibérer en deuxième convocation.

Le Président donne la parole à Monsieur Aurélien POTTIER, Vice-Président de la coopérative, pour la lecture du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 décembre 2011, et demande à l'assemblée d'en approuver le contenu.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Le Président donne la parole à :

- Monsieur Jean-Paul PICARD, Directeur Approvisionnements, pour son exposé sur la santé des plantes au sein de Centre Ouest Céréales,

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Greffe du Tribunal de Commerce de Poitiers : dépôt N°923 en date du 12/03/2013

- Monsieur Ulrich HOUSSEAU, Directeur Approvisionnements, pour une présentation de l'assolement et des évolutions informatiques,
- M. Sidoine PATÉ, Directeur Commercial, pour une présentation de la commercialisation de l'exercice écoulé,
- M. Yann BUREL, Directeur Usine, pour une présentation de l'activité usine et des investissements de l'exercice,
- Mme Catherine COSSE, Responsable Comptabilité et Finances, pour une présentation des comptes de la coopérative,
- M. Lionel GIBIER, Directeur Général, pour une présentation du rapport d'activité.

Le Président invite ensuite Monsieur REBOUL, commissaire aux comptes à s'exprimer sur la situation financière de Centre Ouest Céréales et à présenter ses rapports.

Enfin, le Président Philippe DELAFOND ouvre les débats sur les différents rapports.

Aucun sociétaire n'exige le vote à bulletin secret. L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration aux associés, et la présentation des comptes annuels, approuve les compte de l'exercice clos le 30 juin 2012, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Après avoir entendu le rapport général du commissaire aux comptes pour l'exercice écoulé, l'assemblée générale se prononce son approbation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir eu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, mentionnant l'absence de conventions visées par l'article 225-38 du Code de Commerce, pour l'exercice écoulé, prend acte dudit rapport et déclare approuver son contenu.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale accorde le quitus aux administrateurs de leur gestion de la coopérative pour l'exercice 2011/2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un excédent net de : 6 110 736,07 euros, dont un résultat relatif aux opérations faites avec les associés coopérateurs de 243 605,87 euros et un solde positif résultant des opérations faites avec les tiers de 5 867 130,20 €,euros, l'assemblée générale ordinaire dote les réserves obligatoires suivantes pour un montant de :

- Report à nouveau des opérations avec les tiers non associés : 243 605,87 euros
- Réserve légale (10% de l'excédent net réalisé avec les associés coopérateurs) 586 713,02 euros
- Après dotation des réserves obligatoires, l'excédent net répartissable s'élève à 5 280 417,18 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale décide de servir un intérêt aux parts sociales aux associés inscrits à la date de la présente assemblée. Ce taux de 3,25%, est attribué aux porteurs de parts sociales libérées ayant la qualité d'associé au 30 juin 2012, étant précisé qu'il sera procédé à capitalisation si nécessaire.

Le montant de ces intérêts est de de 434 742,33 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale décide de répartir les ristournes suivantes au profit des associés coopérateurs porteurs de parts sociales libérées ayant la qualité d'associé au 30 juin 2012, soit : 5% du chiffre d'affaires

phytosanitaires et semences de l'exercice, imputable sur l'affectation du résultat. Sur cette ristourne, il sera procédé également à capitalisation si nécessaire.

Le montant de ces ristournes est de 1 458 656,75 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale décide de doter le solde de l'excédent net répartissable à la réserve facultative, soit un montant de : 3 387 018,10 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale constate que le capital social qui était de 7 455 550,15 euros au 30 juin 2011 passe à 8 160 430,53 euros au 30 juin 2011.

De même, elle constate que le capital social industriel souscrit qui était de : 4 437 540 euros au 30 juin 2011 passe à 5 236 620 euros au 30 juin 2012.

Le président informe l'assemblée que les délais de règlements de la coopérative respectent la réglementation applicable à l'entreprise à la date d'arrêté des comptes.

L'assemblée générale accorde une allocation globale au titre de l'article 30 des statuts pour frais de conseil d'administration de 90 000 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas reçu de candidature dix jours francs avant l'assemblée générale, comme le prévoient nos statuts, le Président informe l'assemblée que 7 postes d'administrateurs sont à pourvoir, et lui propose de statuer sur les candidatures suivantes :

Sont renouvelables et ne se représentent pas :

- La SCEA des Loriots représentée par Monsieur Éric MOINARD,
- L'EARL PLISSON représentée par Monsieur Lionel PLISSON,
- Monsieur Christophe PRÉVOST,
- L'EARL Rancher représentée par Monsieur Gérald RANCHER.
- La SCEA Ferme de Plaisance représentée par Monsieur Michel SCHULTZ,

M. Philippe DELAFOND remercie ces administrateurs pour leur dévouement et pour les nombreuses heures qu'ils ont consacrés à la gestion de notre coopérative.

Sont renouvelables et se représentent, ou ont été désignés lors des réunions de secteurs :

- Monsieur Philippe DELAFOND,
- L' EARL les Robins représentée par Monsieur Bruno CHARRET,
- L'EARL des Bornais représentée par Monsieur François-Xavier COTTET
- L'EARL des Servolets représentée par Monsieur Samuel DUPUIS,
- L'EARL des Canepetières représentée par Monsieur Francis LAURENTIN
- Le GAEC de la Crouzille représenté par Monsieur Étienne MARTIN
- Le GAEC de La Vendelogne représenté par Monsieur Dominique REAU,
- Le GAEC Val de Clecq représenté par Monsieur Bruno SALLÉ

L'assemblée générale se prononce et valide ces nominations.

Le président rappelle que les mandats des administrateurs suivants ne sont pas encore échus :

- L'EARL MARRAY représentée par Monsieur Jean-Marc BARANGER
- L'EARL LA CROIX DE SAIRES représentée par Monsieur François GIRAUDEAU

o	L'EARL de la VERRERIE représentée par	Monsieur Jérôme GOUDESEUNE
o	L'EARL LEFEBVRE représentée par	Monsieur Guy LEFEBVRE
o		Monsieur Gaël MAUGIN
o	Le GIE EURO APPROS représenté par	Monsieur David MONSALLUT
o	La SCEA BOIS DES PINS représentée par	Monsieur Vincent PETERSCHMITT
o	La SCEA ALANCA représentée par	Monsieur Aurélien POTTIER
o	L'EARL D'ABLET représentée par	Monsieur Patrice PRENANT
o	La SCEA PRO-CÉRÉALES représentée par	Monsieur Sébastien PROTTEAU
o	L'EARL DE LA RIVIÈRE représenté par	Monsieur Olivier TOUZALIN

Puis, le président communique son rapport à l'assemblée.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30 heures. Le Président accueille MM. Jean-Charles BOCQUET, directeur Général de L'UIPP (Union des Industriels de la Protection des Plantes) et Pasquale DI RUBBO, conseiller politique au Copa-Cogeca (Confédération représentant les agriculteurs et les coopératives agricoles au niveau européen) qui font un exposé sur :
« Pourrons-nous encore utiliser des phytosanitaires demain ?».
Leurs interventions sont suivies d'un débat.

Les assesseurs :

Philippe JOUBERT

Christian NIVAULT

Philippe DELAFOND
Président